

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du quartier de la Bergerie - Commune de Larçay

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Val Touraine Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TRIOLET Jean-Luc, Directeur Général

RCS / SIRET

17 8 1 5 9 8 2 4 8 0 0 3 5 4

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Zone d'aménagement dont la Surface Hors d'Oeuvre Nette créée est supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés (SHON de 14 110 mètres carrés environ) et couvrant un terrain d'assiette d'une superficie inférieure ou égale à 10 ha (4,6 ha environ).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un quartier à vocation d'habitat, avec éventuellement des commerces et des services.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'attache à répondre aux objectifs du Plan Local d'Habitat (PLH) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), notamment en termes de logement social, de densité urbaine et de rythme de construction.

L'opération a également pour objectif de compléter l'urbanisation du plateau et d'offrir une mixité urbaine en vue de conforter la centralité existante notamment par l'accueil de :

- fonctions urbaines diverses (logements, commerces, services),
- populations et d'habitats diversifiés (collectifs, individuels,...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet d'aménagement prévisionnel prévoit la création d'un quartier majoritairement à vocation d'habitat, répartis comme suit :

- 23 logements locatifs sociaux, dont 18 en intermédiaires et collectifs, et 5 en individuels,
- 6 logements en accession sociale,
- 43 lots à bâtir en accession libre,
- 20 logements en promotion privée, dont 10 en individuels et 10 en intermédiaire ou collectif avec éventuellement des activités de commerce et de services en activité en rez-de-chaussée.

Outre la création de logements, le projet prévoit la mise en place de voiries et de réseaux d'assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales, mais également la création de réseaux d'approvisionnement en eau potable, d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement permettra d'accueillir à terme environ 92 logements prévisionnels soit un potentiel d'accueil de 230 habitants.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du périmètre d'étude	4,93 ha
Superficie du périmètre opérationnel	4,6 ha
Surface d'Oeuvre Hors nette	1,41 ha
Surface cessible	3,05 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la Bergerie
37270 Larçay

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 46' 37" Z Lat. 47° 21' 44" 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site se compose principalement de zones rudérales, de friches et de prairies, accompagnées de jardins et de vergers en périphérie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Larçay dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Date d'approbation du PLU : 12 Mars 2007

Règlement applicable à la zone du projet : Zone 1 AUa

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un plan des voies sonores a été annexé au PLU en 2007. Le projet est localisé en dehors des limites des secteurs affectés par les nuisances sonores.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un inventaire floristique et faunistique a été réalisé en mars 2013 selon les critères définis par l'arrêté de juin 2008 modifié par l'arrêté d'octobre 2009 sur la délimitation des zones humides. Aucune zone humide à l'intérieur du projet n'a été identifiée lors de cet inventaire.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est localisé dans une commune couverte par trois Plans de Prévention des Risques naturels : - PPRn Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 25/01/2012, - PPRn Inondation approuvé le 29/01/2001, - PPRn Mouvement de terrain approuvé le 08/01/2002.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux de la Nappe du Cénomanien, libre ou captive, dans le département de l'Indre-et-Loire.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est localisé à 4,2 kilomètres au Sud-Ouest : - de la Zone de Protection Spéciale FR2410012 "Vallée de la Loire d'Indre et Loire", - du Site d'Importance Communautaire FR2400548 "La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	La commune de Larçay et le projet appartiennent au site "Val de Loire" classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. On note également la présence d'un monument historique, le "Castellum romain", au Nord-Ouest du projet. Le site d'aménagement est localisé dans le périmètre de la servitude AC1 de 500 m autour de ce monument historique.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en matériaux pour la mise en place des ouvrages de rétention. Les matériaux déblayés pour les futurs ouvrages de rétention et qui n'auront pu être réutilisés pour les terrassements et la mise en place des voiries seront stockés et exportés hors site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet sera déficitaire en matériaux pour la mise en place des voiries (graves, sous-couche, émulsions, revêtements). Le projet utilisera en partie les ressources naturelles du sol et du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un inventaire faune/flore a été réalisé en mars 2013 (cf. ANNEXE D). Les milieux et les espèces inventoriés présentent un intérêt écologique faible.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucuns milieux et aucunes espèces rares, menacés ou patrimoniaux n'ont été identifiés sur le site du projet. Le projet n'interfère avec aucun zonage d'inventaire ou réglementaire. Le projet ne s'inscrit dans aucune zone d'inondation ou de mouvement de terrain. Les eaux pluviales du projet seront collectées, tamponnées et régulées avant rejet selon les prescriptions du SDAGE Loire Bretagne, du SAGE Cher Aval et de la DDT37.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque de retrait/gonflement des argiles : aléa moyen au Nord et fort au Sud du projet. Risque de remontées de nappe : sensibilité faible au Nord à moyenne au Sud du projet. Risque de sismicité : projet localisé en zone 2 risque faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet constituera une source de bruit lors de la phase de travaux avec les engins de chantier et lors de la phase opérationnelle avec les véhicules circulant sur les nouvelles voies.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des vibrations lors de la phase travaux avec les engins de chantier.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des émissions lumineuses pendant la phase d'exploitation avec les éclairages publics.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales en milieu superficiel (milieu récepteur le Cher).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des effluents d'eaux usées qui seront raccordées au réseau séparatif existant. Les ordures seront collectées par la Communauté de Commune de l'Est Tourangeau.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Deux arrêtés préfectoraux n°13/0735 et n°13/0736 en date du 16 décembre 2013 prescrivent la mise en oeuvre d'une fouille archéologique préventive considérant la présence sur les terrains d'assiette du projet d'une portion de voie datant de la période antique et d'habitat rural laténiens sur une superficie de 6452 m². Une consultation a été lancée pour réaliser ces missions archéologiques. La partie Nord du projet est localisée dans la zone de servitude de protection du monument historique du Castellum de Larçay. A ce titre, les Architectes des Bâtiments de France ont notamment été consultés dans le cadre de l'opération. Le projet sera soumis à leur approbation dans le cadre du permis d'aménager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet engendrera une requalification du secteur en zone d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun milieu rare, menacé ou patrimonial n'a été recensé sur le site d'aménagement du quartier de la Bergerie. Par ailleurs, aucune espèce végétale ou animale rare, menacée ou patrimoniale à l'échelle locale n'a été identifiée sur le site.

Dans l'ensemble, les enjeux et les sensibilités environnementales du site d'aménagement du quartier de la Bergerie sont faibles.

Compte tenu de ses éléments, une étude d'impact ne semble pas justifiée au regard du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; (Cf. ANNEXE D)	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; (Cf. ANNEXE D)	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Plan de zonage du PLU de Larçay - Communauté d'agglomération Tours Est
Annexe B : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre annexé au PLU de Larçay
Annexe C : Plan des servitudes annexé au PLU de Larçay
Annexe D : Inventaires préliminaires habitats/faune/flore comprenant le plan de situation au 1/25 000 et les photographies datées de la zone d'implantation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à

le,

26 NOV. 2014

Signature

VAL TOURAINE HABITA
Jean Luc TRIOLLET
Jean Luc Triollet
 Directeur Général



PLU Plan Local d'Urbanisme **[LARÇAY]**

PLAN DE ZONAGE 2

Echelle : 1:2000
Février 2007



Limite de zone

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Numéro de l'emplacement réservé sur la liste des emplacements réservés

Marge de recul par rapport à l'axe de la voie (art. L.111.1.4)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de mouvement de terrain

Zone très exposée

Zone exposée





Limits des secteurs affectés par les nuisances sonores

(la largeur des secteurs dépend de la catégorie de la voie, prise à partir du bord de la chaussée ou à partir du rail extérieur de la voie)

RN 76 - catégoire 3 - 100m
SNCF-TGV - catégoire 1 - 100m

Etude préliminaire Faune/Flore

Aménagement du quartier de la Bergerie
Commune de Larçay (37)



OBJET	DATE	INDICE	REDACTEUR	VERIFICATEUR
Rapport	13/11/2014	1	Thibaut DECRETON	Elodie RIVE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. INVENTAIRES	5
1.1. Inventaire floristique	5
1.1.1. Synthèse des investigations floristiques	8
1.2. Inventaire faunistique	10
1.2.1. Synthèse des investigations floristiques	10
1.2.2. Mammofaune	11
1.2.3. Herpétofaune et bratrachofaune	11
1.2.4. Entomofaune	11
2. CONCLUSION	12

FIGURES

Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude	4
Figure 2 : Habitats inventoriés sur le périmètre d'étude	9
Figure 3 : Cartographie des enjeux du périmètre d'étude	13

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des habitats sur le périmètre d'étude	6
Tableau 2 : Liste des espèces végétales recensées le 11 mars 2013 (Larçay, 37)	7
Tableau 3 : Espèces aviaires observées le 11 mars 2013 (Larçay, 37)	10
Tableau 4 : Espèces mammalogiques observées le 11 mars 2013 (Larçay, 37)	11

INTRODUCTION

La présente mission a pour objet de réaliser une étude environnementale préliminaire afin de déterminer les enjeux et les sensibilités écologiques du futur site d'aménagement du quartier de la Bergerie sur la commune de Larçay, à 7 km à l'Est de Tours, dans le département d'Indre-et-Loire.

Le site est localisé au Sud du centre bourg de la commune de Larçay. Il s'étend sur une superficie d'environ 4,93 ha. Le site est bordé :

- à l'Ouest par la rue de la Bergerie,
- au Nord par la rue de Castellum,
- au Sud par la rue de Cangé,
- à l'Est par des prairies, le hameau de la Croix et la rue de la Babinière.

Le site d'étude se compose principalement de zones rudérales, de friches, de prairies et de fossés.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Bergerie, un formulaire d'étude au « cas par cas » est nécessaire pour définir le besoin ou non d'une étude d'impact pour le projet. Des études préalables sur la flore et la faune ont ainsi été réalisées pour apporter des éléments de justification au formulaire.

Des vues rapprochée et éloignée du site d'étude sont présentées ci-dessous.



Photo 1 : Vue rapprochée du site depuis le Sud



Photo 2 : Vue éloignée du site depuis le Nord-Est

Une carte de localisation du périmètre d'étude est également présentée sur la Figure 1, page suivante.

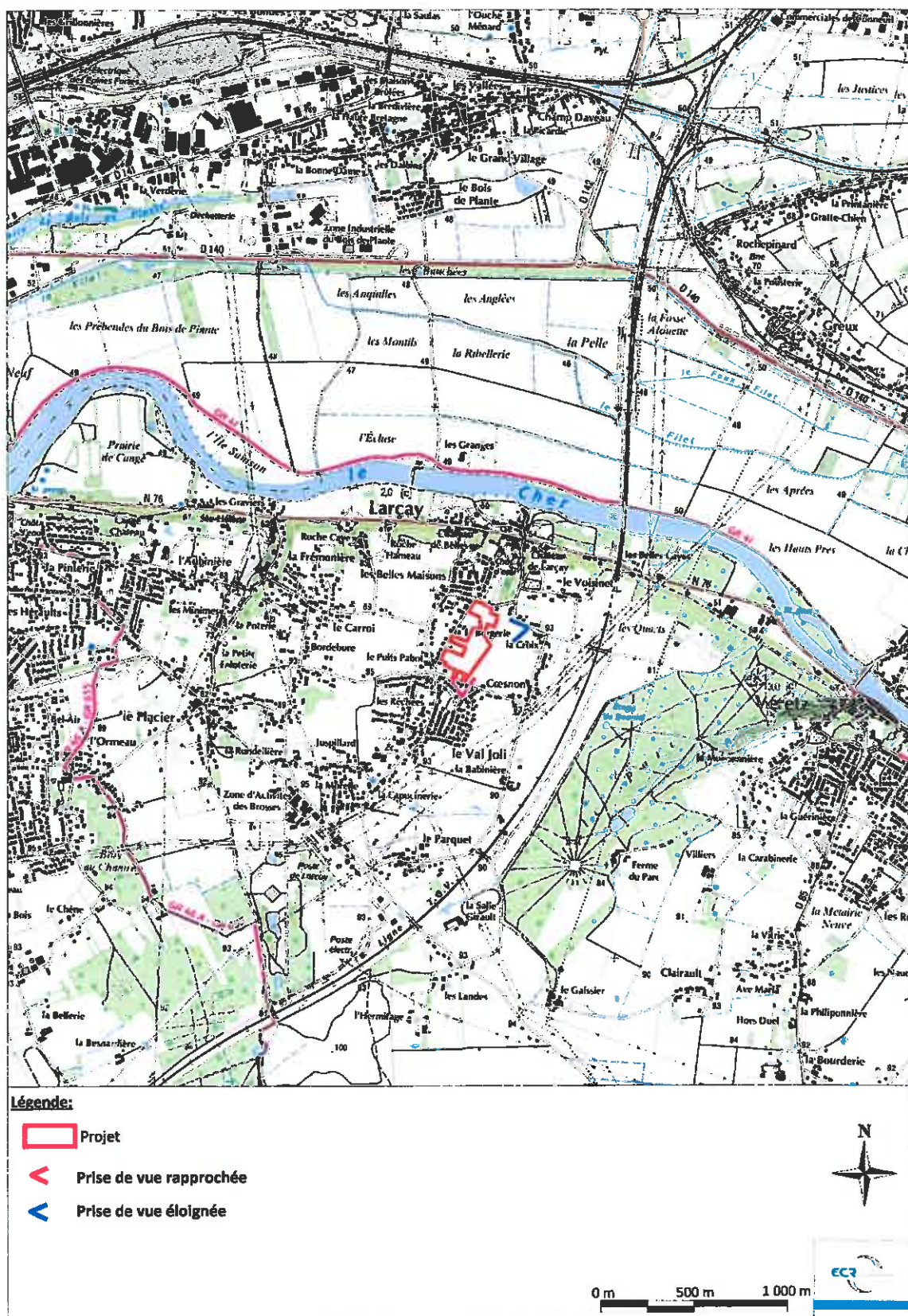


Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude

1. INVENTAIRES

1.1. Inventaire floristique

De forme polygonale, le site d'étude est occupé par une ancienne zone agricole dans sa grande partie Sud et par une parcelle enherbée au Nord, cette dernière étant clairsemée de quelques arbres.

Quelques vues du site en l'état actuel sont présentées ci-dessous.



Photo 3

Vue du Nord de la zone d'étude depuis le Nord du bassin de rétention existant



Photo 4

Vue du Sud de la zone d'étude depuis le Nord du bassin de rétention existant

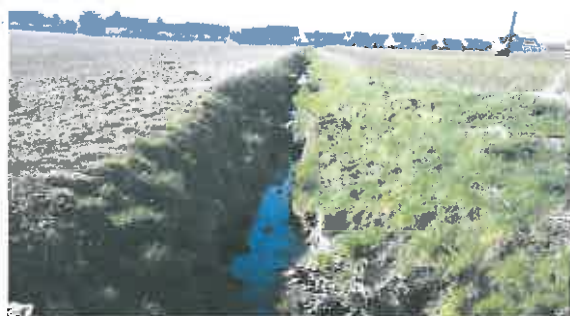


Photo 5

Vue vers le Sud de la limite Est de la zone d'étude depuis le Sud du bassin de rétention existant



Photo 6

Vue vers le Nord de la limite Est et du bassin de rétention déjà existant



Photo 5

Vue de la partie Sud de la zone d'étude depuis le milieu de la limite Est de la zone d'étude



Photo 6

Vue vers le Nord depuis le milieu de la limite Est de la zone d'étude

Les milieux ainsi rencontrés sont les suivants :

- zones de friche (zones agricoles déprisées sur lesquelles s'installent une végétation spontanée),
- prairies sèches améliorées,
- zones rudérales (zones où se développent des plantes dans des espaces urbains interstitiels, à proximité ou sur des décombres, des talus et des gravats).
- de fossés en bordure externe du site.

Les inventaires floristiques ont été réalisés le 11 mars 2013.

La liste des habitats rencontrés est donnée dans le Tableau 1, ci-dessous :

Milieu	Code « CORINE Biotopes »	Intitulé de l'habitat
Terres agricoles et paysages artificiels	81.1	Prairies sèches améliorées
	87.1	Zones de friche
	87.2	Zones rudérales
	89.2	Fossés et petits canaux

Tableau 1 : Liste des habitats sur le périmètre d'étude

La liste des espèces végétales inventoriées est donnée dans le Tableau 2, page suivante.

Nom latin	Nom commun	Espèces indicatrice de zone humide
<i>Allium schoenoprasum</i>	Ciboulette	
<i>Bromus sylvestris</i>	Brome des bois	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc*	
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	
<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus	X
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	X
<i>Phyllostachys sp.</i>	Bambou sp.	
<i>Typha latifolia</i>	Roseau à massette	X
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hirsute	
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	
<i>Centaurea sp.</i>	Centauree sp.	
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	
<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule	
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	
<i>Daucus carotta</i>	Carotte sauvage	
<i>Dipsacus sylvestris</i>	Cardère sauvage	
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	
<i>Geranium sanguinea</i>	Géranium sanguin	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	
<i>Juglans regia</i>	Noyer	
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille stérile	
<i>Primula acaulis</i>	Primevère acaule	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse-renoncule	
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	X
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	
<i>Rubus spp.</i>	Ronce spp.	
<i>Rumex sp.</i>	Oseille sp.	
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	X
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	
<i>Viscia sativa</i>	Vesse cultivée	

*Espèce concernée par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne : Annexe B

Tableau 2 : Liste des espèces végétales recensées le 11 mars 2013 (Larçay, 37)

1.1.1. Synthèse des investigations floristiques

Le site d'étude présente une composition écologique très homogène, dans la mesure où il s'agit, pour la majeure partie de sa surface, d'un ancien terrain agricole en déprise.

L'ensemble du terrain offre des milieux ouverts mais témoignant d'une artificialisation prononcée de par leur cortège d'espèces végétales plutôt rudérales. En effet, on note sur la partie Sud et centrale du secteur d'étude un espace en friche caractérisé par des espèces végétales spontanées (vesse cultivée,...) qui témoignent d'une transition entre les espaces anciennement cultivés et l'absence d'usage du site à l'heure actuelle. On note également au Nord-Ouest une zone rudéralisée composée d'espèces pionnières colonisant les milieux fortement anthropisés (chélidoine,...).

Un fossé d'écoulement temporaire des eaux de pluie et de ruissellement est présent au Nord-Ouest du site. Il est relativement peu marqué et assure un écoulement des eaux de l'Ouest vers l'Est en direction d'un ouvrage de rétention. Un autre fossé d'écoulement des eaux pluviales est présent et longe l'extérieur du site, du Sud-Ouest vers le Nord-Est. Il est également connecté à l'ouvrage de rétention.

La vocation antérieure agricole des terrains prospectés a limité toute possibilité de développement floristique hétérogène. En effet, la parcelle anciennement cultivée n'a laissé aucune potentialité d'évolution floristique autre que les essences nitrophiles classiques des milieux perturbés. Les anciennes cultures en friche marquent également le caractère enrichi de la zone, avec des espèces compagnes indiquant un sol lourd et intensivement remanié.

Mis à part l'Orchis Bouc qui présente un intérêt remarquable mais non patrimonial, aucune espèce protégée ou à caractère sensible n'a été observée sur la parcelle, ni sur les lisières, ces espaces étant occupés par des espaces rudéraux ou par des habitations.

On note la présence de cinq essences indicatrices de zone humide, conformément à l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 sur la définition des zones humides. Ces espèces, de répartition assez cosmopolite sur les milieux plutôt argileux, sont localisées sur les abords des fossés, voire en tapis sur les zones de talus. Malgré les conditions d'observation encore précoces qu'il s'agit de prendre en compte dans l'ensemble de l'analyse, la recouvrance des cinq espèces indicatrices est trop faible (<50%) et ne permet pas de caractériser les milieux en tant que zone humide selon le critère floristique.

Aucun enjeu sur les habitats n'est donc à signaler dans l'emprise du projet. Il s'agit de milieux artificiels, sans diversité naturelle et offrant un espace totalement ouvert dans un contexte en urbanisation.

Une carte des habitats est présentée sur la Figure 2, page suivante.



Légende:



Périmètre d'étude



0 m 50 m 100 m



Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 2 : Habitats inventoriés sur le périmètre d'étude

1.2. Inventaire faunistique

Lors de l'inventaire faunistique réalisé le 11 mars 2013, quatre groupes taxonomiques ont été retenus, du fait des données mises à disposition et des différents écosystèmes caractérisant le site (milieux urbains et périurbains) :

- oiseaux,
- mammifères, excepté chauve-souris,
- reptiles et batraciens,
- insectes.

1.2.1. Synthèse des investigations floristiques

L'avifaune observée lors des prospections de terrain est présentée dans le Tableau 3 ci-dessous :

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarques
<i>Alauda arvensis</i>	alouette des champs	DO II-2	
<i>Columbia livia</i>	pigeon biset	DO II-2, CITES Ann A, B3, PN	
<i>Corvus corone</i>	corneille noire	-	
<i>Parus major</i>	mésange charbonnière	B2, PN	
<i>Phasianus colchicus</i>	faisan de Colchide	DO II-2, DO III-1	
<i>Picus veridis</i>	pic vert	PN	
<i>Streptopelia decaocto</i>	tourterelle turque	DO II-2	
<i>Sturnus vulgaris</i>	étourneau sansonnet	B3, BO2	
<i>Turdus philomelos</i>	grive musicienne	DO II-2, B3	

Tableau 3 : Espèces aviaires observées le 11 mars 2013 (Larçay, 37)

Le milieu agricole offre un paysage ouvert, favorable aux espèces grégaires granivores, représentant ici les peuplements aviaires majeurs de la zone. La proximité urbaine constitue un réservoir pour l'avifaune des jardins, qui vient compléter le cortège assez peu diversifié du terrain prospecté.

Aucun enjeu n'est à signaler sur le groupe des oiseaux, au regard du relevé effectué sur une demi-journée. Il reste à mentionner la perte d'un espace dégagé et d'un terrain de nourrissage et de chasse très potentiel pour les rapaces (buses, faucons,...).

Rappelons que les conditions météorologiques n'étaient pas vraiment favorables à l'observation, du fait d'un vent soutenu et d'une journée pluvieuse. Ainsi, aucun rapace n'a été contacté.

1.2.2. Mammofaune

Aucun mammifère n'a été directement observé sur le site à l'étude. L'étude ichnologique a seulement permis de révéler la présence de taupes et de micromammifères, très certainement de la famille des campagnols. Ces derniers constituent une source importante dans la chaîne alimentaire qu'il s'agit de considérer (alimentation principale pour la majorité des rapaces).

Le tissu urbain compose un obstacle à la circulation des peuplements mammalogiques. Peu de potentialités, hormis la faune cynégétique, sont suspectées sur le site.

Aucune espèce protégée ou présentant un statut de conservation sensible à l'échelle locale et communautaire n'est attendue.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarques
<i>Talpa europaea</i>	taupe d'Europe	-	Taupinières parcelles et abords

Tableau 4 : Espèces mammalogiques observées le 11 mars 2013 (Larçay, 37)

1.2.3. Herpétofaune et bratrachofaune

Aucune espèce de ces 2 groupes n'a été contactée directement ou indirectement (restes de mues,...). La saison n'étant pas encore propice à leur observation, aucune donnée n'est disponible suite à la campagne de relevés effectués le 11 mars 2013.

Toutefois, d'après la configuration et les propriétés du terrain, peu d'espèces et peu de densité sont attendues dans l'aire d'investigation. On pourra émettre de fortes potentialités de présence sur les espèces classiques des milieux péri-urbains et urbains. Un passage en saison favorable à l'observation de ces groupes serait nécessaire afin de compléter les données naturalistes manquantes.

1.2.4. Entomofaune

La journée non favorable à l'observation des groupes entomologiques et la saison précoce ont limité la constitution des données de terrain. Si peu d'espèces sont protégées, un passage en saison favorable à l'observation de ces groupes serait nécessaire, afin de compléter les données naturalistes manquantes.

2. CONCLUSION

La nature fortement anthropisée du secteur à l'étude exclut tout développement d'habitats naturels. Parmi les unités en formation, aucune ne présente d'intérêt patrimonial en tant que tel, ni ne constitue d'habitat d'espèces protégées ou au statut de conservation menacé. Aucun enjeu n'est donc à soulever concernant les habitats actuellement présents.

La flore relevée, particulièrement pauvre du fait de l'influence perturbante des activités humaines passées (agriculture, entretien des espaces verts), ne présente aucun intérêt patrimonial, ni ne compose de formations naturelles à considérer dans la logique de préservation des essences et des milieux.

La saison de prospection n'a pas permis une observation complète et correcte de l'ensemble des groupes. Néanmoins, aucun enjeu faunistique ne ressort de l'analyse.

On peut conclure, en posant en corrélation les potentialités du site et les observations réalisées, que le secteur ne concentre pas les conditions nécessaires (biotiques notamment) à l'accueil de peuplements faunistiques d'intérêt patrimonial.

Pour ces raisons, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une mise à jour de ces inventaires réalisés au printemps 2013.

Aucun milieu rare menacé ou patrimonial n'a été recensé sur le site d'aménagement du quartier de la Bergerie. Par ailleurs, aucune espèce végétale ou animale rare menacée ou patrimoniale à l'échelle locale n'a été identifiée sur le site.

Dans l'ensemble, les enjeux et les sensibilités environnementales du site d'aménagement du quartier de la Bergerie sont faibles.

La carte des enjeux et des sensibilités environnementales est présentée sur la Figure 3, page suivante.

Source : www.geoportail.gouv.fr



Figure 3 : Cartographie des enjeux du périmètre d'étude

